

## Examen de conducteur de TAXI et de VTC Résultats Admission du 10 septembre 2020 Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) pour se représenter à l'examen.

### LISTE DES CANDIDATS ADMIS – EXAMEN du 10 SEPTEMBRE 2020 Reporté au MARDI 6 OCTOBRE 2020

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
120745	AHAOUARI Omar	Taxi
127257	ALLEIN Geoffrey	Taxi
134018	ARNAL Christophe	Taxi
129499	BARRULL Michel	Taxi
129420	DA COSTA Sylvie	Taxi
132512	FERREIRA Kévin	Taxi
133638	GINESTET Sabine	Taxi
132204	LUGAN Edith	Taxi
127992	SAVY Eva	Taxi
<b>Statistiques relatives à l'examen d'admission</b>		
	9 candidats inscrits	
	9 candidats présents	
	9 candidats admis : 100 % de réussite	
	Note moyenne à l'épreuve d'admission : 14.33	